



## Résumé des démarches d'harmonisation Travaux sylvicoles non commerciaux 2020-2021

<b>Secteur</b>	BAIE _BOUTEILLE
<b>Localisation</b>	Saint-Michel-des-Saints Territoire non organisé Parc régional du Lac Taureau Réserve faunique Mastigouche
<b>Types de travaux</b>	Éclaircie précommerciale Nettoisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li></ul>

<b>Secteur</b>	BEAULIEU
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé Pouvoirie du Milieu
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation - BEAULIEU</a></li><li>• Informer la pourvoirie et Les Forestiers Champoux avant le début des travaux;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>).</li></ul></li><li>• Éviter de rouvrir ou d'améliorer des accès non entretenus traversant les limites des territoires fauniques structurés ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès des gestionnaires de territoires fauniques structurés pour déterminer les modalités de remise en production ou de fermeture du chemin.</li></ul></li></ul>



<b>Secteur</b>	BENT
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé ZEC Boullé
<b>Types de travaux</b>	Préparation de site
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation - BENT</a></li></ul>

<b>Secteur</b>	DARGIE
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – DARGIE</a></li><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – DARGIE ajout</a></li></ul>

<b>Secteur</b>	DUBEAU
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé
<b>Types de travaux</b>	Préparation de site
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – DUBEAU</a></li></ul>

<b>Secteur</b>	DUSSAULT
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement Éclaircie précommerciale
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li></ul>

<b>Secteur</b>	GRAINS
<b>Localisation</b>	Saint-Zénon ZEC des Nymphes
<b>Types de travaux</b>	Préparation de site
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation - GRAINS</a></li></ul>



<b>Secteur</b>	HERELLE
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé Pouvoirie Vent de la Savanne ZEC Collin
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li><li>• Informer la pourvoirie avant le début des travaux;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>).</li></ul></li><li>• Éviter de rouvrir ou d'améliorer des accès non entretenus traversant les limites des territoires fauniques structurés ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès des gestionnaires de territoires fauniques structurés pour déterminer les modalités de remise en production ou de fermeture du chemin.</li></ul></li></ul>

<b>Secteur</b>	HEURTIN_PUITS et HEURTIN_SABOJ
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé ZEC Boullé
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement Éclaircie précommerciale
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li></ul>



<b>Secteur</b>	LAC_DOUBLE
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé ZEC Lavigne
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li><li>• Éviter le transport de machineries lourdes sur les chemins de la Zec en période de dégel ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Les travaux sylvicoles non commerciaux n'impliquent pas de transport de machinerie lourde.</li></ul></li><li>• Éviter tous travaux qui pourraient porter atteinte à la qualité de l'eau des lacs ou des cours d'eau du territoire de la Zec ;</li><li>• Éviter tous travaux qui pourraient porter atteinte à la qualité de chasse à l'original (ex : plantation monospécifique sur une grande superficie) sur le territoire de la Zec ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Le reboisement est planifié en intégrant plusieurs paramètres d'analyses sylvicoles. Bien que les plantations spécifiques ne soient pas prescrites d'emblée, il est possible qu'elles soient nécessaires pour une mise en place efficiente de la régénération.</li></ul></li><li>• Informer la Zec avant le début des travaux si ceux-ci sont effectués durant la période de grand achalandage ou près des infrastructures de la Zec (ex: campings, chalets) ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>).</li></ul></li></ul>

<b>Secteur</b>	LAC_DU_BARRAGE
<b>Localisation</b>	Saint-Michel-des-Saints Territoire non organisé Parc régional du Lac Taureau
<b>Types de travaux</b>	Reboisement Dégagement de plantation
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – LAC DU BARRAGE</a></li></ul>



<b>Secteur</b>	LEGARE_SUD
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé
<b>Types de travaux</b>	Dégagement de plantation
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – LEGARE_SUD</a></li></ul>

<b>Secteur</b>	LONEY
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – LONEY</a></li></ul>

<b>Secteur</b>	MATAWIN
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé Réserve faunique Rouge-Matawin
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement Éclaircie précommerciale
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li></ul>

<b>Secteur</b>	MURRAY
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé Pourvoirie du Milieu
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – MURRAY</a></li><li>• Informer la pourvoirie avant le début des travaux;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>).</li></ul></li><li>• Éviter de rouvrir ou d'améliorer des accès non entretenus traversant les limites des territoires fauniques structurés ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès des gestionnaires de territoires fauniques structurés pour déterminer les modalités de remise en production ou de fermeture du chemin.</li></ul></li></ul>



<b>Secteur</b>	ODELIN
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé Réserve faunique Rouge-Matawin
<b>Types de travaux</b>	Dégagement de plantation
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – ODELIN</a></li><li>• Éviter de réaliser les travaux entre la Saint-Jean-Baptiste et la fin du congé de la construction près du lac Odelin afin de maintenir la quiétude au camping Odelin.<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Les travaux prévus en dégagement sont habituellement réalisés entre la mi-juin et la mi-septembre. Comme la préoccupation concerne seulement les blocs à proximité du camping Odelin, il est possible d'appliquer cette recommandation pour assurer la quiétude du camping sans compromettre l'efficacité du traitement.</li></ul></li></ul>

<b>Secteur</b>	PIERRON_NORD et PIERRON_SUD
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Boullé
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement Éclaircie précommerciale
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li><li>• Éviter de rouvrir le chemin entre la ZEC Collin et la réserve faunique Rouge-Matawin. Si les travaux d'éducation prévus sont les derniers avant plusieurs années, évaluer la possibilité de fermer le chemin et de le remettre en production.<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès de la réserve faunique pour déterminer les modalités de remise en production ou fermeture du chemin.</li></ul></li></ul>

<b>Secteur</b>	POISSON
<b>Localisation</b>	Saint-Zénon
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation - POISSON</a></li><li>• Informer Les Forestiers Champoux avant le début des travaux;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>).</li></ul></li></ul>



<b>Secteur</b>	RICHARD
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé ZEC Lavigne
<b>Types de travaux</b>	Préparation de site
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation - RICHARD</a></li><li>• Éviter le transport de machineries lourdes sur les chemins de la Zec en période de dégel ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Les travaux sylvicoles non commerciaux n'impliquent pas de transport de machineries lourdes.</li></ul></li><li>• Éviter tous travaux qui pourraient porter atteinte à la qualité de l'eau des lacs ou des cours d'eau du territoire de la Zec ;</li><li>• Éviter tous travaux qui pourraient porter atteinte à la qualité de chasse à l'original (ex : plantation monospécifique sur une grande superficie) sur le territoire de la Zec ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Le reboisement est planifié en intégrant plusieurs paramètres d'analyses sylvicoles. Bien que les plantations spécifiques ne soient pas prescrites d'emblée, il est possible qu'elles soient nécessaires pour une mise en place efficiente de la régénération.</li></ul></li><li>• Informer la Zec avant le début des travaux si ceux-ci sont effectués durant la période de grand achalandage ou près des infrastructures de la Zec (ex: campings, chalets);<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>) .</li></ul></li></ul>



<b>Secteur</b>	ROULIN_PUITS et ROULIN_SABOJ
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé Pourvoirie du Milieu ZEC Boullé
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement Éclaircie précommerciale
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>).</li></ul></li><li>• Éviter de rouvrir ou d'améliorer des accès non entretenus traversant les limites des territoires fauniques structurés ;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès des gestionnaires de territoires fauniques structurés pour déterminer les modalités de remise en production ou de fermeture du chemin.</li></ul></li></ul>

<b>Secteur</b>	SABERT
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé
<b>Types de travaux</b>	Dégagement de plantation
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li></ul>

<b>Secteur</b>	SAINDON
<b>Localisation</b>	Saint-Michel-des-Saints
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation - SAINDON</a></li><li>• Informer Les Forestiers Champoux avant le début des travaux;<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>MFFP</b> : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (<a href="http://www.foretlanaudiere.org">www.foretlanaudiere.org</a>).</li></ul></li></ul>





<b>Secteur</b>	STANISLAS
<b>Localisation</b>	Saint-Zénon ZEC des Nymphes
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation - STANISLAS</a></li></ul>

<b>Secteur</b>	THOMELIN
<b>Localisation</b>	Territoire non organisé ZEC Collin
<b>Types de travaux</b>	Éclaircie précommerciale
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li></ul>

<b>Secteur</b>	TORTUE
<b>Localisation</b>	Notre-Dame-de-la-Merci Parc régional de la Forêt Ouareau
<b>Types de travaux</b>	Nettoisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT.</li></ul>

<b>Secteur</b>	VILLAGE_BARRAGE
<b>Localisation</b>	Saint-Michel-des-Saints Parc régional du Lac Taureau
<b>Types de travaux</b>	Reboisement
<b>Mesures d'harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Résumé des démarches d'harmonisation – ILE DU VILLAGE</a></li></ul>

## Mesures d'harmonisation générales<sup>1</sup>

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
  - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

---

<sup>1</sup> Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.